

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 2 AVRIL 2010

Convocation du 25 mars 2010

### Ordre du jour :

- BUDGET COMMUNE : Approbation du compte de gestion 2009 dressé par le Trésorier Municipal  
Approbation du compte administratif 2009 dressé par le Maire  
Affectation du résultat
- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : approbation du compte de gestion du Trésorier Municipal  
Approbation du compte administratif dressé par le Maire  
Affectation du résultat  
Vote du budget unique 2010
- Vote des quatre taxes locales
- Demande de subvention
- Redevance d'occupation du domaine public (réseaux EDF basse tension ; gaz et télécom)
- Etude programme ATESAT
- Vote du budget 2010
- 14<sup>ème</sup> circuit icaunais : 19 et 20 juin 2010
- Communications diverses,
- Questions diverses.

-----

Sous la présidence de Mme Sylviane MOLINARO, Maire

Étaient présents : M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET, Mme Catherine VIGNERON, M. François NOËL, M. Hugues SAULET, M. Romain JOLIVET, M. Mathieu PLAÏT, M. Nicolas METTETAL

Absents excusés : Mlle Alexandra GUILLOT, M. Bernard LEBLANC

Secrétaire de séance : M. Roger KAOUA

-----

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier.

### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**

#### **Budget communal**

Après s'être fait présenter les comptes des recettes et des dépenses opérées sur l'exercice 2009,

Sous la Présidence de M. Roger KAOUA, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2009 dressé par Mme le Maire, et se solde au 31 décembre 2009 par :

- |                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| - un EXCÉDENT de fonctionnement de | 62 239.00 € |
| - un DÉFICIT d'investissement de   | 15 470.85 € |

PREND note que les restes à réaliser de 2009 (dépenses et recettes engagées mais non encore réalisées) présente un solde négatif de 1 300 €

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement sur 2010 de la manière suivante :

- |                                           |             |
|-------------------------------------------|-------------|
| - compte 1068 (investissement recettes)   | 16 770.85 € |
| - compte 002 (recettes de fonctionnement) | 45 468.15 € |

#### **Budget annexe assainissement**

Après avoir constaté qu'aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice 2009,

Sous la Présidence de M. Roger KAOUA, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2009 dressé par le Maire, et se solde au 31 décembre 2009 par :

- |                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| - un EXCÉDENT d'exploitation de   | 1.87 €   |
| - un EXCÉDENT d'investissement de | 877.08 € |

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement sur 2010 de la manière suivante :

- |                                          |          |
|------------------------------------------|----------|
| - compte 002 (recettes d'exploitation )  | 1.00 €   |
| - compte 001 (recettes d'investissement) | 877.00 € |

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009 DU PERCEPTEUR**

### **Budget communal**

Mme le Maire ayant repris la présidence de la séance,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2009 dressé par le Receveur Municipal qui n'appelle aucune observation et qui fait apparaître un résultat de clôture au 31 décembre 2009 conforme au compte administratif dressé par le Maire.

### **Budget annexe assainissement**

Mme le Maire ayant repris la présidence de la séance,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2009 dressé par le Receveur Municipal qui n'appelle aucune observation et qui fait apparaître un résultat de clôture au 31 décembre 2009 conforme au compte administratif dressé par le Maire.

## **VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES**

Le Conseil étudie la liasse fiscale reçue du Centre des Impôts notifiant les bases de calcul pour 2010 et leur produit attendu (la liasse comparative de 2009 est également produite)

Détail des bases notifiées sur 2009 et 2010

	2009			2010	
	bases	taux	produit	bases	Produit sans augmentation des taux
Taxe habitation	352 000€	9.75%	34 320€	377 300€	36 786 €
Taxe foncière s/bâti	276 200€	12.63%	34 884€	280 200€	35 389 €
Taxe foncière s/non bâti	46 900€	34.43%	16 148€	47 400€	16 320 €
TOTAL			85 352€		88 495€
Taxe professionnelle	154 600€	8.46%	13 079€	83 744€ X 0.84 = 70 345 €	5 951 €
TOTAL des recettes			98 431€		94 446€

Il ressort une diminution des revenus 2010 par rapport à 2009 de :

$$98\,431\text{ €} - 94\,446\text{ €} = \underline{3\,985\text{ €}}$$

La commission des finances a préconisé une hausse de 2% pour pallier cette baisse et permettre de ne pas trop déséquilibrer le budget.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision,

Et **DÉCIDE** de fixer le taux des quatre taxes communales comme suit :

- taxe d'habitation 9.95 % soit un produit de 37 541 €
- taxe sur le foncier bâti 12.88 % soit un produit de 36 090 €
- taxe sur le foncier non bâti 35.12 % soit un produit de 16 647 €
- taxe professionnelle qui s'appelle désormais « compensation relais » dont la base notifiée est multipliée au départ par 0.84 (donc base encore réduite)  
8.63 % soit un produit de 6 071 €

**TOTAL des revenus ainsi déterminés ..... 96 349 €**

Soit 1 903€ de plus « qu'attendu » grâce à cette hausse de 2% mais en réalité 2 082 € de moins que perçu en 2009.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'octroyer une subvention de :

80.00 € au CFA de la NOUE à Dijon-Longvic pour la formation d'un apprenti domicilié sur la commune.

## **VOTE DES BUDGETS UNIQUES 2010**

*Quelques chiffres « en bref » à noter :*

En recettes : la D.G.F. Dotation Globale Forfaitaire attribuée par l'Etat à la commune passe de 62 108 € (en 2009) à 61 145 € (en 2010)

Sachant que l'essentiel des recettes communales est représenté par le produit des taxes et la DGF, le constat est clair que nos ressources diminuent chaque année alors que nos dépenses sont en constantes augmentation. Cette situation nous impose de faire des choix pour les « gros travaux » et de cibler les priorités : l'enveloppe dégagée sur chaque exercice ne permet pas d'avoir de grandes ambitions.

Les investissements retenus sur 2010 sont donc les suivants : l'élaboration de la carte communale, l'aménagement des WC de la 3<sup>ème</sup> classe et la réfection de l'Impasse de la Rue aux Anes. La réfection de la Place communale est pour l'instant laissée en suspens.

Une nouvelle enveloppe au titre du « dispositif 200 villages » est proposée par le Conseil Général ; le Conseil y inscrira les travaux d'aménagement des WC de la troisième classe, comprenant la fourniture des matériaux des travaux effectués en régie (environ 4000 €) et l'intervention de l'entreprise DUVAL pour tous les travaux de plomberie et sanitaires correspondants pour un montant HT de 3 815 €.

Une demande de subvention sera adressée sans tarder au Conseil Général.

### **Budget communal**

Après avoir pris connaissance du détail des comptes du budget unique 2010,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**VOTE** le budget unique 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 316 348 € en section de fonctionnement
- 106 866 € en section d'investissement

### **Budget annexe assainissement**

Aucun programme n'étant projeté sur 2010

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**VOTE** le budget unique 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 1 € en section de fonctionnement
- 877 € en section d'investissement

### **ETUDE DU PROGRAMME ATESAT**

La D.D.T. (ancienne D.D.E.A.) a conseillé un programme d'entretien routier à entreprendre sur 2010.

Le Conseil retient :

- la réfection de l'enduit de la Rue des Perrières y compris les travaux en sous œuvre nécessaires

- une reprise en profondeur en bas de la Ruelle des Potiers

- la réfection de l'Impasse de la Rue aux Anes : travaux à inscrire au titre du programme 2010 de modernisation subventionné par le Conseil Général.

Des devis seront demandés pour ces travaux et étudiés dans une prochaine séance.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil à l'unanimité **APPROUVE** les tarifs à appliquer pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) à savoir :

Ligne électrique basse tension (BT)

L'actualisation du montant de la RODP est fixée à 0.026% de l'année précédente, soit pour les communes de -2000 habitants la somme de 180.08 € arrondi à 180 € (inchangé par rapport à 2009)

### Réseau gaz

Pour l'année 2010, la collectivité pourra établir le montant plafond de la redevance comme suit :  $PR\ 2010 = \lceil (0.035 \times \text{Longueur de réseau}) + 100 \rceil \times 1.0618$

### Réseau télécommunications électroniques

	Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2010
Ouvrages aérien	47.34 € / km d'artère	47.38 € / km d'artère
Ouvrage souterrain	35.51 € / km d'artère	35.53 € / km d'artère
Installation au sol	23.67 € / m <sup>2</sup>	23.69 € / m <sup>2</sup>

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

**Le 14<sup>ème</sup> circuit icaunais organisé par le Comité Départemental Yonne Cyclisme** aura lieu le 19 et 20 juin 2010 : il traversera la commune le dimanche 20 juin 2010

- 1<sup>er</sup> passage : 16h14 par la D4, route de Monchardon, rue aux Ânes
- 2<sup>ème</sup> passage : 17h13 par la D4 rue aux Ânes, puis rue de la Gare direction D89

Les coureurs disputeront un sprint intermédiaire lors du 1<sup>er</sup> passage à la sortie de CHASSY face au n°39 de la Rue aux Ânes

La caravane publicitaire traversera la commune 30 minutes avant les coureurs

### **Marché de TOUCY**

Un car dessert le marché de Toucy, chaque samedi matin

#### Horaires

<u>Départ</u> CHASSY 8h40 (devant la mairie)	arrivée TOUCY	9h10
<u>Retour</u> départ TOUCY 11h20	arrivée CHASSY	11h55

### **Permis de construire « ferme éolienne »**

Pour info : le permis de construire de la « FERME EOLIENNE DE L'AILLANTAIS » déposé par le groupe VOLKSWIND France a été refusé par le Préfet le 16 février 2010, aux principaux motifs suivants :

- ... le projet par sa nature et sa dimension est de nature à porter atteinte aux caractères des lieux avoisinants, aux monuments historiques, aux sites et paysages naturels ....
- ... l'étude d'impact est insuffisante quand à son étude chiroptérologique ....
- ... le demandeur n'a pas quantifié, en termes de distance de projection, le risque de projection sur l'autoroute A6 de débris en cas de rupture de pale ....

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Dégâts causés par les sangliers

Une déclaration de sinistre sera adressée auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne, pour les dégâts causés par les sangliers, sur les chemins communaux. Hugues SAULET est chargé de dresser la liste des chemins endommagés.

Séance levée à 22h00

---

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Il est rappelé que la « divagation des chiens » **est interdite** : nous demandons à leurs propriétaires d'être vigilants et de faire en sorte d'interdire leur errance, cause –entre autres- du saccage et de l'éparpillement des poubelles laissées devant les portes le lundi matin.....